



Le journal des piqueurs

Septembre
2014
N° 11

de Saint Jean des Ollières



Edito

Chères Olliéroises, chers Olliérois,

Voici le 11ème numéro du Journal des Piqueurs, le journal d'information municipal, qui comme vous pourrez le constater, évolue.

A équipe recomposée, nouvelle mise en page ! Nous espérons que vous y trouverez toujours les informations qui vous sont utiles et aurez encore plus de plaisir à le lire. N'hésitez pas à nous faire connaître vos remarques et suggestions !

Je remercie toutes les associations et autres structures qui ont contribué toute cette année et en particulier cet été à animer notre Commune : Les Marteaux Piqueurs, Animapique, L'Olliéroise, l'Amicale des Pompiers, les Jeunes de ST JEAN ou encore le Centre d'Ailleurs. Chacune, à travers ses membres et ses manifestations, met toute son énergie pour faire de ST JEAN des OLLIERES une commune dynamique, attractive et solidaire. J'en profite également pour souhaiter la bienvenue à un nouveau journal, *La Voie du Temps*, à l'initiative de l'association des Jeunes de ST JEAN des OLLIERES.

Par ailleurs, en cette période de rentrée, je voudrais mettre en lumière l'une nos actions pour l'école et plus généralement pour l'ensemble du Regroupement Pédagogique (RPI) qui unit notre Commune à celles de BROUSSE et SUGERES : il s'agit de la mise en place des ateliers périscolaires.

C'était l'un de nos engagements de campagne et il se concrétise aujourd'hui.

Les élèves de nos trois écoles pourront ainsi découvrir des activités artistiques, sportives, scientifiques ou culturelles animées par des intervenants compétents et cela gratuitement. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires voulue par le Ministère de l'Education Nationale dès 2013. Les équipes municipales précédentes ont toutefois souhaité prendre le temps de la réflexion et en reporter l'application à 2014. Nous avons donc mis à profit ce temps pour construire avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, mais aussi les nouveaux élus à partir d'avril, un véritable projet qualitatif qui recueille l'assentiment de tous les partenaires de l'école.

Cette réforme, à l'initiative de l'Etat, a un coût non négligeable : environ 6 000 € par Commune pour une année.

ST JEAN des OLLIERES percevra toutefois une petite compensation financière de l'ordre de 1 500 €. Cet effort contribuera – nous l'appelons de nos vœux – à la construction et à l'épanouissement de nos enfants. Il vient en complément de l'investissement très important que la municipalité a réalisé, depuis plusieurs années, pour améliorer les conditions d'accueil des élèves aussi bien dans les locaux scolaires que périscolaires. Car nous en sommes convaincus : agir pour nos enfants est un investissement pour l'avenir.

Bonne rentrée à tous !

Catherine QUEINNEC
Maire

Maire : Catherine QUEINNEC

1er adjoint : Serge CHALEIL

délégué au cadre de vie et à l'environnement

2ème adjoint : Bernard

DELGOVE délégué à la voirie et au service technique,

3ème adjoint : Nicole

CHARFOULET, déléguée aux affaires sociales

LES CONSEILLERS

Laurent ARCHER

Isabelle BASSOT

Charlène CHAMPEIX

Chantal CHIGROS

Elsa MERLE

Julien MOREL

Jean-Michel VARGAS

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie
(Maryline RIBBES)

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h.

Fermé le lundi et le mercredi après midi
Tel/fax : 04 73 70 90 17
mstjean@wanadoo.fr

Permanence du Maire et des adjoints :

tous les lundis et samedis de 9h à 11h ou sur rendez-vous.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler au

04 73 70 67 28 ou 06 21 68 08 22.

Site internet : La municipalité met à votre disposition un site internet : www.saintjeandesollieres.fr

Vous y trouverez notamment des informations relatives aux décisions du Conseil municipal, aux formalités administratives et aux activités se déroulant sur la commune.

Agence postale

(Agnès LE PREVOST): Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Tél : 04 73 70 96 72

Nouveaux habitants dans la commune : Vous êtes invités à venir vous présenter en Mairie.

Page 2 : Informations pratiques/personnel

Page 3 : Etat civil

Page 4 : L'Olliéroise/Repas de l'Amicale des Pompiers

Page 5 : Un défibrillateur à Saint Jean/ Les effectifs et interventions des Sapeurs-Pompiers

Pages 6/7 : A l'école de Saint Jean : travaux, nouveaux horaires, nouvelles activités

Page 8 : L'association de Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique

Page 9 : Sections : La Section du Theil/ Les demandes d'acquisition au Mas du Bost

Page 10/11 : Voirie/Chemins

Page 12 : Bâtiments

Page 13 : L'assainissement collectif

Pages 14/15 : Les finances de la commune

Pages 16/17/18 : Les délibérations du Conseil municipal

Page 19 : Information/Communication : site internet

Page 20 : Cadre de vie/Environnement

Page 21 : Le Trail des Piqueurs : 6ème édition

Pages 22/23 : Anima'pique/L'association des jeunes

Page 24 : Programmation du Centre d'Ailleurs

Page 25 : Entretien des cours d'eau/ Nuisances sonores : Rappel de la loi

Page 26 : Relais assistantes maternelles parents/enfant de la Communauté de Communes/ Bus des Montagnes/L'Epicerie solidaire du Pays de Billom

Page 27/28: Programme « Habiter Mieux »

PERSONNEL

Formation

Dans le cadre du droit à la formation, les agents ont pu suivre diverses formations.

Ainsi le personnel masculin travaillant au service technique (Christian PESSON et Michel DE RYCKE) a bénéficié au mois d'avril de deux jours de formation pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (désherbants).

Agnès LE PREVOST, agent de prévention pour la collectivité, a suivi deux journées au titre de la formation continue des agents de prévention.

Enfin, JVS, l'organisme qui assiste la Commune en matière informatique, est venue en mairie deux journées et demie pour former les agents administratifs (Maryline RIBBES et Agnès LE PREVOST) à certains modules du logiciel ON LINE installé sur l'ordinateur du secrétariat de mairie.

Remplacement

En raison d'un congé longue maladie d'un de nos agents, nous avons dû réorganiser le travail au sein de l'école et notamment recruté à titre temporaire deux personnes habitant SAINT JEAN des OLLIERES : Nathalie PINTE et Sandrine RENARD qui ont toutes deux effectué un excellent travail.

La municipalité remercie en outre Odile BOILON, agent technique, pour sa disponibilité et son professionnalisme, ainsi que Chantal CHIGROS, élue, qui ont permis à l'école de fonctionner aussi normalement que possible pendant cette période.

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Jeudi de 16h à 18h, Samedi de 10h à 12h

Animatrices bénévoles, MC. Moulin, A.Pescher, L. Pain, G.Gillet-Regnier

ETAT CIVIL DEPUIS AOUT 2013

NAISSANCE 2013

GILBERT GABRIEL
LE 31/10/2013 (LE PIC)

UCHER JUSTINE
LE 17/11/2013 (LE THEIL)

CIBIEN GASPARD
LE 18/12/2013 (LE MAS DU BOST)

Pas de naissance pour 2014.

MARIAGE 2013

LACOMBE MARC ET GAUDRA AMANDINE
LE 3 AOUT 2013

MARIAGE 2014

**. REIGUE JEAN MICHEL ET DAMBRUN
MARIE CHARLOTTE** LE 5 JUILLET 2014

PARRAINAGES CIVILS 2013

**MERLE Amaury et MERLE
Anouck**
le 07/09/2013



DÉCÈS :

Ayons une pensée pour :

CHRISTIN THERESE LE 18/07/2013 MAISON DE RETRAITE -78 ANS
BOURBONNAIS PAULETTE LE 28/07/2013 MAISON DE RETRAITE – 80ANS
OMEDE GISELE LE 28/08/2013 MAISON DE RETRAITE – 74ANS
CHAROBERT YVONNE LE 05/09/2013 MAISON DE RETRAITE – 88 ANS
CAILLET ROBERT LE 18/10/2013 MAISON DE RETRAITE – 89 ANS
NISY MARC LE 24/11/2013 A ISSOIRE – 86 ANS
SAINT ANDRE JEAN-CLAUDE LE 22/12/2013 MAISON DE RETRAITE – 67 ANS

DECES 2014

LAROCHE MARINETTE le 26/01/2014 LE BOURG – 89 ANS
DEGOUTTE RAYMONDE LE 31/01/2014 MAISON DE RETRAITE – 90 ANS
POMMEYROL MADELEINE LE 20/02/2014 MAISON DE RETRAITE-78 ANS
RODILHAT PAUL LE 07/03/2014 A CLERMONT-FD-57 ANS
FOUILHOX DENISE LE 13/03/2014 MAISON DE RETRAITE-91ANS
BRUN ETIENNE LE 19/03/2014 MAISON DE RETRAITE-86ANS
DAUPHIN GEORGETTE LE 11/04/2014 MAISON DE RETRAITE-80ANS
ARTAUD JEAN LE 25/04/2014 MAISON DE RETRAITE-92ANS
SPIZZICA ANNA LE 19/05/2014 MAISON DE RETRAITE -82ANS
ROUSSET PHILIPPE LE 21/05/2014 A LYON-62ANS
NIVELON LUCIENNE LE 26/05/2014 A ISSOIRE-83 ANS
MOLDAS GUY LE 27/06/2014 A THIERS – 80ANS
BARD JEAN MARC LE 02/07/2014 A LA MAISON DE RETRAITE -78 ANS



L'OLLIEROISE

Repas du 13 juillet 2014 au bénéfice des personnes âgées

Le 13 juillet 2014 en soirée a eu lieu sur la place de l'Eglise un agréable repas préparé pour 80 personnes par David BARRIERE (Archou) pour les plats principaux et Nathalie et Jean-François DESOEUVRES (boulangers) pour le dessert et le pain.

Les bénéfices sont versés aux C.C.A.S. en faveur des personnes âgées et/ou vulnérables résidant à Saint Jean des Ollières, ceci depuis la troisième année.

Ce repas a été très apprécié et s'est déroulé dans la bonne humeur et la convivialité malgré la pluie quasi incessante !

La Mairie a pris en charge l'animation musicale et le feu d'artifice qui a été reporté au 16 août.

Nous avons tous eu beaucoup de plaisir à nous retrouver, toutes générations confondues, et à passer une soirée animée très agréable.

Cette réussite est due à la participation de la population et de tous les bénévoles qui sont venus apporter leur aide et que nous remercions tous ici vivement.

La Présidente de L'Olléroise – Maryse MYE – et tous les membres continuent à s'investir au bénéfice des personnes âgées et/ou vulnérables de la commune.

Nous vous accueillerons tous avec joie pour une même soirée si conviviale en juillet 2015 !



REPAS POMPIERS

Ce samedi 16 août 2014 la météo était au rendez vous et a permis aux sapeurs pompiers de préparer leur soirée : 150 repas ont été servis à la population ! dont la fameuse cuisse de bœuf Salers à la broche ! (éleveur local)

La soirée – agrémentée par le Feu d'Artifice offert par la Municipalité - fut chaleureuse et animée et sera renouvelée mi août 2016 !

Le Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers (Jean Pierre MATHIEU) ainsi que tous les pompiers du Centre de Première Intervention remercient toutes les personnes présentes – de la commune, et également des communes voisines.





La commune de Saint Jean des Ollières s'équipe d'un défibrillateur automatique, accessible et utilisable par tous.

Chaque année, plus de 40 000 personnes décèdent en France d'un arrêt cardiaque. Environ 6 000 pourraient être sauvées par une intervention rapide.

Le taux de survie à un arrêt cardiaque augmente quand les lieux publics sont équipés en défibrillateurs automatiques et la population formée aux gestes qui sauvent.

On estime à environ 600 par an, le nombre de Puydômois qui meurent subitement d'un arrêt cardiaque.

La défibrillation par choc électrique est le traitement clé de la plupart de ces accidents.

Les chances de survie et l'importance des séquelles dépendent de la rapidité de la mise en place d'un défibrillateur.

Si à l'arrivée des secours une personne a déjà mis en œuvre un défibrillateur, cela augmente considérablement les chances de survie

Avec l'utilisation tardive d'un défibrillateur : il y a moins de 2 % de survie
Avec l'utilisation rapide d'un défibrillateur : 20 % de survie

L'utilisation d'un défibrillateur est accessible à tous après une courte formation.

La commune de Saint Jean des Ollières organisera prochainement une formation gratuite à l'utilisation d'un défibrillateur accessible à toute la population.

La date de cette demi-journée sera largement communiquée en temps opportun.

DU CENTRE
D'INTERVENTION
DE SAINT JEAN DES OLLIERES

Au 30 juin 2014

BASSOT ISABELLE CAPORAL CHEF
BESSEYRIAS PASCAL SAPEUR
CHAMPEIX DIDIER LIEUTENANT
CHAMPEIX CHARLENE SAPEUR
FARGETTE LIONEL CAPORAL
GATIGNOL GILLES CAPORAL
ITIER CLAIRE SERGENT
ITIER PATRICK SAPEUR
ITIER THEO APPRENANT
LE FUR SANDRINE INFIRMIERE
MATHIEU J-PIERRE CAPORAL CHEF
MOING CHRISTOPHE CAPORAL
PETRIGH REMY SAPEUR
POINTUD VALENTIN APPRENANT
LEGRAND THOMAS APPRENANT
TOURNEMINE PAUL CAPORAL

SAPEURS POMPIERS CENTRE D'INTERVENTION de SAINT JEAN DES OLLIERES	SAINT JEAN DES OLLIERES							BROSSE							FAYET LE CHÂTEAU							TOTAL						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
SECOURS à VICTIMES																												
PLAIE BLESSURES	4	1	2	4	7	5	6	2	2	3	5	3	3	6	1	1	2	2	4	1		7	4	7	11	14	9	12
MALAISE	3	9	6	5	8	4	9	1	8	4	2	2	6	3	1	2	1	2		1	1	5	19	11	9	10	11	13
ACCIDENT DE LA CIRCULATION	3		3	2	1	1	2	1	3		1	2		2	1		1	1	1	3	2	5	3	4	4	4	4	6
ACCOUCHEMENT		1																				0	1	0	0	0	0	0
OUVERTURE DE PORTE			2	4				2	1	1	1	1										2	1	3	5	1	0	0
ASCENSEUR	2			1	1		1		1													2	1	0	1	1	0	1
T.S.		1		4			1	2	1				2									2	2	0	4	0	2	1
ARRET CARDIAQUE	3	1		1	2	1		2		2			1									3	3	0	1	2	2	0
SOUS TOTAL SECOURS A VICTIMES	15	13	13	21	19	11	19	8	18	8	9	8	12	11	3	3	4	5	5	5	3	26	34	25	35	32	28	33
INTERVENTIONS DIVERSES																												
HYMENOPTERES	11	9	23	16	25	17	8	3	6	15	9	12	11	14	1	2	8	2	3	7	8	15	17	46	27	40	35	30
FEU DE CHEMINEE	1	2	1	1	1	1		3	2	2	2		1	1								4	4	3	3	1	2	1
FEU DE MAISON / BATIMENT	1		1	2				1			1			1		1						2	1	1	3	0	0	1
CHUTES ARBRES VOIE PUBLIQUE		2		1					4	1												0	6	1	1	0	0	0
AUTRES FEUX OU DIVERS AUTRES	4	3	1	2	2		3		1		2	2										4	4	1	4	4	0	3
INONDATIONS					1	3	1			1	1						1		1	1	0	0	1	2	1	4	2	
SOUS TOTAL INTERVENTIONS DIVERSES	17	16	26	22	29	21	12	7	13	19	15	14	12	16	1	3	8	3	3	8	9	25	32	53	40	46	41	32
TOTAL	32	29	39	43	48	32	31	15	31	27	24	22	24	27	4	6	12	8	8	13	12	51	66	78	75	78	69	70
	SAINT JEAN DES OLLIERES							BROSSE							FAYET LE CHÂTEAU							TOTAL						
	254							170							63							487						

L'ÉCOLE DE SAINT JEAN

COMMISSION ÉCOLE ET JEUNESSE

C. Quéinnec, N. Charfoulet, E. Merle, C. Chigros



A la rentrée 2013, les enfants ont eu le bonheur de découvrir leur école après les travaux de rénovation. En effet les élèves de CP bénéficient désormais de vestiaires et sanitaires spacieux donnant directement accès à leur salle de classe lumineuse. La cantine quant à elle permet d'accueillir les enfants dans un espace réhabilité entièrement dans une ambiance conviviale. Les matériaux sains et les couleurs acidulées rendent ces lieux plus chaleureux.



A l'école de Saint Jean des Ollières



Cette année encore les enfants ont participé à différents projets comme les Olympiades, le concours du livre élu en Livradois Forez... Les classes de CP et GS ont réalisé un kamishibai en partenariat avec l'illustratrice Marion Janin. Ainsi ils ont imaginé l'histoire et les illustrations à partir du livre « jour de lessive » et d'une visite « au lavoir » avec deux habitantes de St Jean. Enfin les enfants ont terminé l'année en réalisant un magnifique spectacle sur le thème de l'Afrique avec chants, danses et costumes traditionnels.



A la rentrée prochaine : nouveaux horaires, nouvelles activités.

Suite à la réforme des rythmes scolaires les enfants dès septembre seront scolarisés :

- les lundis, mardis et jeudis : de 9h à 12h et de 13h45 à 16h15 (surveillance communale gratuite jusqu'□ 16h30)
- les mercredis de 9h à 12h
- et les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 15h (les ateliers périscolaires gratuits sont organisés de 15h à 16h30).

L'école communale accueillera les classes de toutes petites sections, petites sections et grandes sections de maternelle et de cours préparatoire (CP). Les autres sections sont accueillies au sein des écoles de Brousse et Sugères.

LES ATELIERS PERISCOLAIRES (service nouveau dès 2014 et gratuit)

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le syndicat du RPI organise des ateliers périscolaires au profit des enfants fréquentant les écoles des trois communes.

Ces ateliers permettent aux enfants d'accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques ou scientifiques variées. Ils constituent des temps ludiques et sont encadrés par des animateurs et des professionnels.

Les ateliers sont gratuits. Néanmoins pour participer l'enfant devra être inscrit et s'engager à participer aux ateliers sur l'année.

L'inscription aux ateliers périscolaires n'est pas obligatoire, c'est un choix des familles. En revanche si les familles ne souhaitent pas que leur enfant participe aux ateliers périscolaires, elles devront le récupérer à l'issue du temps scolaire soit les vendredis à 15h.

Pour cette première année scolaire à Saint Jean des Ollières les ateliers :

- se dérouleront les vendredis de 15h à 16h30.
- seront composés d'ateliers pâtisserie, découverte instrumentale, calligraphie, arts plastiques, et poterie.

Association des Parents d'Elèves

Brousse-Sugères-St Jean-des-Ollières



L'A.P.E. est une association dite loi 1901, à but non lucratif, dont le bureau est composé d'élus parmi les parents d'élèves motivés et bénévoles.

Elle a pour but de récolter des fonds pour aider l'équipe enseignante du Regroupement Pédagogique (le R.P.I.) de Brousse - St-Jean des Ollières - Sugères, à financer des projets scolaires (ex, la classe de découverte, le transport pour les sorties extra-scolaires, des achats de matériels sportifs, ludiques et pédagogiques).

Elle a pour vocation également de permettre aux enfants du R.P.I. de se retrouver à l'occasion de manifestations récréatives

Tout au long de l'année scolaire les membres de l'association, ainsi que de nombreux parents d'élèves bénévoles, participent à l'élaboration, l'organisation, l'installation et l'animation de manifestations dans les trois communes, comme une Tripe en novembre, un BalTrad et un Loto en début d'année, une Randonnée Pédestre en mars ou encore le Marché aux Plants et aux Fleurs en mai...

Voici le calendrier de nos manifestations 2014-2015:

TRIPE : lundi 11 novembre à Chavarot

Marché de Noël-Bourse aux jouets : 15 novembre à Sugères

BALTRAD : 17 janvier à Chavarot

LOTO : samedi 07 février à Sugères

RANDONNEE : dimanche 29 mars à St Jean

CHASSE à L'ŒUF : lundi 05 avril lieu à déterminer

MARCHE AUX FLEURS ET AUX PLANTS : dimanche 10 mai à Sugères

Tout le bureau de l'association vous souhaite une Bonne Rentrée! A bientôt !

Pour tout renseignement :

Karine Amblard 04.73.72.22.31 ou karine.amblard@orange.fr



COMMISSION « BIENS COMMUNAUX ET BIENS DE SECTION »**L. Pain, J. Frécheville, R. Margerit, D. Champeix et JP Datin, habitants****C. Quéinnec, S. Chaleil, N. Charfoulet, C. Chigros et J. Morel, élus****LA SECTION DU THEIL**

La Section du Theil est propriétaire de plusieurs parcelles dont certaines (cadastrées F356, F392 et F437) ont été exploitées par plusieurs entreprises successives et depuis 1997 par la Société SO.POU.LE (SPL). En contrepartie, la société, en vertu d'une délibération de 1981, réitérée en 1985 et en 1993, permettait à la Commune de pouvoir employer gratuitement 400 tonnes de matériaux par an. C'était là un avantage en nature. Les précédentes municipalités n'ont jamais remis en cause cette délibération. De même qu'aucun membre de la section du Theil. En conséquence, SPL s'est conformé à cette décision.

Conformément à la loi, c'est au Conseil municipal de décider de l'affectation des produits de l'exploitation des parcelles sectionales. En principe, il doit le faire dans l'intérêt de la section. Or, la Commune a utilisé ces matériaux sur l'ensemble du territoire et non pas dans l'intérêt exclusif de la section.

Afin de respecter la légalité et de tenter d'augmenter la contrepartie, l'ancienne municipalité a entamé une négociation avec SPL afin de conclure une convention qui fixe les conditions de l'exploitation des parcelles sectionales. Dans cet objectif, une expertise des capacités extractives a été réalisée, qui a établi que la Section pourrait recevoir environ 8 000 € par an (à condition que les matériaux soient extraits de manière régulière).

Dans un souci de transparence, l'ancienne municipalité a organisé trois réunions d'échanges pour construire la convention d'exploitation en concertation : le 8 juin 2013 avec l'ensemble des habitants et propriétaires, le 9 novembre 2013 avec les membres de la section et le 17 janvier 2014 avec ces derniers et l'exploitant, M. BILLET.

La convention prévoit notamment une redevance financière d'un minimum de 5 000 € par an et la fourniture de 400 tonnes de matériaux au bénéfice de la Section et de 100 tonnes de matériaux au profit des membres de la section.

La Commune prévoit d'employer les revenus en espèce pour permettre le remboursement des intérêts de l'emprunt que la municipalité sera obligée de contracter pour financer le projet d'assainissement collectif du Theil. Il est précisé en outre que si le tonnage de matériaux n'est pas utilisé par la Section ou ses membres, le reliquat sera utilisé au bénéfice de la Commune.

Les membres de la Section du Theil seront invités chaque année afin de pouvoir prendre connaissance des comptes, de l'utilisation des matériaux et déterminer les besoins de la Section pour l'année à venir.

La convention a été signée le 22 avril 2014 par B. Billet et Mme le Maire

**LES DEMANDES D'ACQUISITION DE PARCELLES SECTIONALES**

La Commission s'est réunie pour examiner plusieurs demandes d'acquisition partielles de parcelles sectionales au hameau du Mas du Bost.

Deux demandes avaient pour objet de régulariser des empiètements très anciens (entre 30 et 40 ans) du domaine sectional et qui n'avaient fait l'objet d'aucune difficulté. Les membres de la commission se sont donc prononcés favorablement.

En revanche, la troisième demande portait sur une situation d'empiètement plus récente et ayant fait et faisant encore l'objet de procédures juridictionnelles. Toutefois, la commission a souhaité tenir compte des demandes réitérées depuis 2011 d'une majorité des membres de la Section en faveur d'une régularisation et s'est montrée favorable à une solution qui ne lèse pas la Section dans la mesure où, compte tenu d'un don à la Section d'un terrain privatif par les demandeurs, la superficie globale de la parcelle reste identique.

Le Conseil municipal a suivi la commission dans ses délibérations du 12 juillet 2014.

Dans les trois cas, la décision revient maintenant aux membres de la Section du Mas du Bost qui seront convoqués par le Maire dans les six mois pour se prononcer sur ces projets de cession. Dans l'éventualité où le vote serait négatif, la décision reviendrait alors au préfet.

VOIRIE ET CHEMINS

COMMISSION VOIRIE

J-M Anglade, D. Champeix, J. Frécheville, J-L Ginhoux, R. Margerit, J. Merle, D. Pellerin, J. Vincent, habitants
C. Quéinnec, B. Delgove, C. Chigros, C. Champeix, J-M Vargas, élus.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

PROJET POUR L'ANNÉE 2014 : LA RÉFECTION DE LA RUE DITE CHAUTARD

Cette rue du bourg étant particulièrement endommagée, les travaux étaient envisagés dès 2010, évalués en 2011 à 70 000 € HT, mais n'avaient pu être réalisés en raison d'autres chantiers prioritaires et de l'absence de subvention.

Le Conseil Général ayant octroyé à la Commune une subvention de 28 600 € pour la réalisation de ce projet, les travaux sont programmés pour cette année ; ils démarreront à compter du 25 août et devraient durer environ deux mois.

Le budget est conséquent car ce sont des travaux complexes ; il ne s'agit en effet pas de mettre un simple revêtement de surface, il convient également de canaliser les eaux pluviales et d'harmoniser cette route avec celle passant devant l'hôtel-restaurant L'Archou en y intégrant un pavage.

L'ancienne équipe municipale a lancé l'appel d'offre en 2013 et retenu l'entreprise COLAS-DELAVET pour un montant de 103 842,12 € TTC. La municipalité est par ailleurs assistée d'une équipe de maîtrise d'œuvre (VRD Ingénierie et La Motrice) qui a élaboré le projet et suivra au plus près les travaux. Le montant de la maîtrise d'œuvre s'élève à 8 374,15 €.

Les riverains ont été informés de la nature des travaux et du planning d'intervention lors d'une réunion réalisée courant juillet, en présence de l'entreprise et de La Motrice. Ils ont ainsi pu sur place poser toutes les questions qu'ils souhaitaient et faire part également de demandes particulières.

PROJET À PLUS LONG TERME : LA RÉFECTION DE LA TRAVERSE DE BOURG

C'est un projet engagé depuis octobre 2010 mais qui est long à voir le jour car il est réalisé conjointement avec le Conseil Général, la traverse étant une route départementale. La Commune est donc soumise, comme toutes les autres communes, aux contraintes budgétaires, aux impératifs techniques et au planning d'intervention du Département. Notre première demande ayant été refusée en raison de l'état de la conduite d'eau potable traversant la route, il a été nécessaire d'intervenir auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable (SIAEP) du Bas-Livradois qui a accepté en décembre 2011 le principe de remplacer la conduite, ouvrant ainsi la voie à un réexamen de notre demande. La 3ème commission du Conseil Général a ainsi pu le 17 décembre 2012 inscrire notre dossier à l'étude. Rien n'a été fait en 2013 malgré de nombreuses relances. L'étude a enfin démarré en 2014 : une esquisse sera rendue pour septembre. Par ailleurs, la municipalité leur a également demandé de s'adjoindre les services de l'Atelier d'Urbanisme Rural du Parc Livradois-Forez pour améliorer la qualité du projet.

Nous vous ferons part de l'avancée de ce projet dans notre prochain bulletin.

LES INTERVENTIONS PONCTUELLES ENVISAGÉES

Pailleur : Suite aux travaux d'aménagement pour améliorer la visibilité, des problèmes de ruissellement d'eau provoque une dégradation du chemin à cet endroit.

Les Chaux : Suite à un dégât des eaux intervenu en 2008, la municipalité prévoit de canaliser les eaux pluviales.

Theil : Récupération des eaux pluviales qui actuellement se déverse dans une parcelle privée. Mise en sécurité suite à la dégradation d'un mur.

Artheyre : Suite à un fort vent, un peuplier s'est déraciné dernièrement et a endommagé la voie.

Le Bourg : intervention pour récupérer des eaux pluviales se déversant sur une parcelle privée. Plusieurs devis ont été demandés et doivent être soumis à la décision du Conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

Rue Chautard très endommagée



VOIRIE ET CHEMINS

L'ENTRETIEN GÉNÉRAL DES VOIES ET CHEMINS

Afin d'améliorer l'entretien des voies et chemins, il est demandé aux membres de la commission de bien vouloir être observateur, chacun sur un secteur précis, et permettre ainsi de faire remonter auprès de Bernard DELGOVE, adjoint en charge de la voirie, les problèmes rencontrés.

Les secteurs sont ainsi répartis :

Le Bourg et Le Couderchet : Dany PELLERIN

Artheyre : Catherine QUEINNEC

La Chabanne, La Vie, La Rente, Miodet, La Batisse et le Theil (vers Maison de retraite), Le Viallard et les Chaux : Joël VINCENT
Chalus, Les Paroisses, La Moutonnerie, La Tellerie, Le Pic : Jacky FRECHEVILLE.

Ischamps, Le Vacher : Bernard DELGOVE

Chavartot, Villa St Jean, Arbaud, Croizat : Jean Michel ANGLADE

Josserand, Les Coutades et Serre : Didier CHAMPEIX

Le Theil, Les Gats, La Bénardie, les Boules, la Cruche et la Collange : Chantal CHIGROS

La Grange du Prat, Le Mas du Bost, la Côte, Pailler : Jean Luc GINHOUX

Desserte de la Collange et de la Plagne, La Plagne, La Garde et Chaboulet : Julien MERLE

LES PROPOSITIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION.

Jean Michel ANGLADE et Jean Luc GINHOUX ont fait part de leur idée d'instaurer des journées participatives pendant lesquelles des personnes bénévoles (membres d'associations ou simples habitants) pourraient effectuer des opérations d'entretien des chemins, dans les secteurs où la Commune n'a pas les capacités d'intervenir. Cette initiative a rencontré un écho très favorable auprès des autres membres de la commission. C'est par ailleurs un projet qui en plus d'être très utile pourrait créer des moments de rapprochements et de convivialités !



COMMISSION BÂTIMENTS ET PETIT PATRIMOINE

Y. Tournemine, J. Frécheville, D. Pellerin et G. Laroche, habitants

C. Quéinnec, S. Chaleil, B. Delgove, C. Chigros et J. Morel, élus

REHABILITATION ET EXTENSION D'UN ENSEMBLE BÂTI COMPRENANT LA SALLE DES FÊTES, LES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES ET LE LOCAL POMPIER

Les travaux ont commencé en avril 2013.

Une première phase, consacrée aux locaux scolaires et périscolaires, est achevée. Les élèves de l'école de ST JEAN des OLLIERES et le personnel ont ainsi pu bénéficier dès la rentrée 2013 d'une salle de restauration rénovée, plus spacieuse, plus claire, équipée de matériels neufs et disposant d'une meilleure acoustique. Des sanitaires bien distincts pour filles et garçons et accessibles aux personnes à mobilité réduite ont également été créés. Le système de chauffage de ces locaux a été modifié. Jusqu'alors fonctionnant à l'électricité, les bâtiments sont aujourd'hui chauffés grâce à une chaudière à bois (granulés) installée au niveau du local technique. Par ailleurs, les matériaux utilisés sont principalement des matériaux écologiques afin d'accueillir les « utilisateurs » dans un environnement sain.

La deuxième phase relative au local pompier et à la salle des fêtes a démarré en septembre 2013. Le local pompier a été fermé, la toiture de l'extension de la salle des fêtes refaite. Malheureusement, les travaux ont dû être interrompus en raison de difficultés rencontrées avec l'entreprise chargée des menuiseries extérieures. Ses prestations ne nous donnant pas satisfaction, nous avons d'un commun accord décidé de rompre le marché. Nous sommes en train d'effectuer les démarches pour recruter une nouvelle entreprise qui pourra prendre le relai et ainsi nous permettre d'achever ce projet.



Local des pompiers avant travaux , après travaux



Extension salle des fêtes

TRAVAUX À LA BOULANGERIE

Les travaux envisagés par l'équipe municipale précédente ont été réalisés par Jean-Luc DUCHER, artisan local implanté à ST DIER d'Auvergne. Les murs ont été rénovés et un nouveau carrelage posé. Les gérants, Nathalie et Jean-François DESOEUVRES ont quant à eux investi dans l'achat de nouveaux meubles couleur ébène, donnant à l'ensemble un air plus contemporain.

Budget des travaux : 5 110,51 €



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMMISSION ASSAINISSEMENT

J-P Dunat, J. Frécheville, G. Larroche D. Pellerin, habitants

C. Queinnec, L. Archer, J. Morel, J-M Vargas, élus

CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS AU MAS DU BOST

Réalisé par la précédente équipe municipale, les travaux de réalisation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration ont été réceptionnés en octobre 2011. A partir de cette date, les habitants avaient 2 ans pour réaliser la partie privée du branchement (depuis leur habitation, jusqu'à la boîte de branchement située en limite de propriété). La bonne exécution de ces travaux a été faite durant le premier semestre par 3 tests :

Un contrôle visuel de la boîte de branchement (vérification de traces d'écoulements),

Vérification de l'absence de raccordement des eaux parasites (gouttières, drains,...) = **test à la fumée** par injection de fumée dans la boîte de branchement et vérification de la non apparition de fumée.

Vérification que toutes les eaux usées sont collectées = **contrôle au colorant** dans chaque point d'évacuation des eaux usées (douche, évier, toilettes, ...) et contrôle de l'apparition dans la boîte de branchement.



Ces contrôles sont indispensables pour assurer un fonctionnement optimal de la station d'épuration, mais aussi pour attester la conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif.

ASSAINISSEMENT DU THEIL

La commune est toujours en attente de la réponse des organismes financeurs. Toutefois, toutes les difficultés concernant l'obtention des autorisations de passage ne sont pas levées. Celles-ci sont indispensables pour l'obtention de subventions et la réalisation des travaux.

FINANCEMENT DU SERVICE

L'assainissement fait l'objet d'un budget annexe séparé en 2 sections : fonctionnement et investissement. Le financement de la section de fonctionnement est principalement assuré par une « taxe assainissement » (gérée par la commune), dépendante de la consommation d'eau, et d'un montant de 1€/m³. Or depuis des années, et afin d'équilibrer le budget pour le fonctionnement courant du service, nous devons recourir à une subvention importante issue du budget général.

Si le prix de la part variable (1€/m³) semble cohérent, il n'existe pas de part fixe (abonnement) permettant habituellement de couvrir les frais fixes, non liés à la consommation (abonnement EDF, entretien des stations, frais financiers,...).

Aussi, lors de sa réunion, la commission a étudié différentes solutions et travaille sur une proposition visant à instaurer un « abonnement » redevable par chaque personne raccordée au réseau d'assainissement collectif et permettant ainsi d'augmenter les recettes du service, de rétablir l'équilibre financier entre les habitants bénéficiant de l'assainissement collectif et les habitants en assainissement individuel, et de limiter le recours aux subventions depuis le budget communal.

BUDGET DE LA COMMUNE

COMMISSION DES FINANCES

C. Quéinnec, S. Chaleil, B. Delgove, N. Charfoulet, L. Archer, I. Bassot, C. Chigros, C. Champeix, E. Merle, J. Morel et JM Vargas

RETOUR SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2013

Lors du mandat précédent, le Conseil municipal a approuvé le Compte Administratif 2013 de la Commune qui retrace les dépenses et les recettes réalisées.

Le résultat met en évidence **un excédent de 285 991,17 €.**

La municipalité a principalement investi dans les domaines suivants :

Investissements 2013	
Travaux	Acquisitions
Réhabilitation et extension d'un ensemble bâti (salle des fêtes, locaux périscolaires et local pompier) :	Logiciel et ordinateur mairie, ordinateur bibliothèque :
256 330,25 €	6 946,44 €
Réhabilitation de l'ancienne poste (fin des travaux) :	Etagères et porte-manteaux bibliothèque, banquette pour école, tables extérieures :
35 258,13 €	10 454,77 €
Voirie (étude rue Chautard et relevé topographique) :	
1 801,20 €	

L'EXERCICE BUDGETAIRE 2014

La Commune élabore un budget général et deux budgets dits annexes (l'un relatif à l'assainissement collectif, l'autre relatif au Centre Communal d'Action Sociale –CCAS-). Il s'agit de budgets prévisionnels.

BUDGET GENERAL 2014

Il a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 25 avril 2014.

Il se décompose en deux parties :

Le fonctionnement : 659 211,43 €

- Il s'agit de prévoir toutes les **dépenses** qui seront nécessaires pour fonctionner quotidiennement : payer l'eau, l'électricité, le téléphone, le carburant, les produits d'entretien, les primes d'assurance, les frais postaux, les frais d'entretien de la voirie et des bâtiments, les taxes et impôts, les salaires et cotisations des agents, les indemnités des élus, les intérêts des emprunts ou encore les dotations aux associations et aux organismes qui offrent un service à la collectivité, ...

- En regard, la Commune perçoit **des recettes** : il s'agit principalement des dotations versées par l'Etat, des taxes et impôts –taxe d'habitation, taxe foncière- versées par les contribuables, de l'attribution de la Communauté de Communes, des loyers reçus des locataires (logements, boulangerie et Archou), des sommes perçues en paiement des services périscolaires (restauration scolaire et garderie), ...

Emprunts

Emprunt pour réaliser la rénovation des logements du presbytère	Emprunt pour réaliser la rénovation du logement de l'ancienne poste
<ul style="list-style-type: none"> Montant emprunté auprès du Crédit Foncier : 92 871,94 € Annuité : 8 806,66 € Durée 25 ans : se termine en 2020 	<ul style="list-style-type: none"> Montant emprunté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : 80 000 € Annuité : 4 731,88 € Durée 25 ans : se termine en 2039

Dotations versées aux associations

Dotation annuelle

Les 8 associations de la Commune (Anima'pique, l'Amicale des Pompiers, les Marteaux Piqueurs, l'Olliéroise, l'Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique, l'Oreille en Pointe, la Société de chasse et l'association des Jeunes) perçoivent chaque année **une aide de 120 €.**

Subventions exceptionnelles

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer **deux subventions exceptionnelles** :

- Aux Marteaux Piqueurs : **1 000 €** pour l'organisation du Trail des Piqueurs
- A Anima'pique : **1 200 €** pour l'organisation de la Nuit des Piqueurs et Fête de la St Jean.

LES FINANCES DE LA COMMUNE

L'investissement : 492 465,12 €

Le Conseil municipal a programmé de réaliser des travaux importants et d'acquérir certains biens.

Investissements 2014

Travaux	Acquisitions
<u>Réhabilitation et extension d'un ensemble bâti</u> (salle des fêtes, locaux périscolaires et local pompier) : <p style="text-align: right;">349 575,75 €</p> <u>Voirie</u> : réfection de la voie dite rue Chautard : <p style="text-align: right;">111 729 €</p> <u>Eglise</u> : réfection du système électrique du clocher : <p style="text-align: right;">3 600 €</p>	<u>Logiciels secrétariat</u> : <p style="text-align: right;">2 780 €</p> <u>Extincteurs Archou et autres bâtiments</u> : <p style="text-align: right;">1 500 €</p> <u>Défibriateur</u> : <p style="text-align: right;">2580 €</p> <u>Débroussailleuse</u> : <p style="text-align: right;">1 000 €</p> <u>Plaque stationnement</u> : <p style="text-align: right;">186 €</p> <u>Equipement salle des fêtes</u> : <p style="text-align: right;">: 9 650 €</p>

Pour financer ces investissements, la Commune reçoit des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Union européenne (par l'intermédiaire du Parc Naturel régional du Livradois-Forez), le reversement de la TVA payée sur les investissements réalisés deux ans auparavant, le produit de la taxe d'aménagement.

Elle utilise également l'excédent de fonctionnement des années précédentes.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2014

Il a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal le 25 avril 2014.

De la même manière que le budget général, il comporte deux parties :

Le produit de la taxe
d'assainissement

7 000 €

Le fonctionnement : 35 756,09 €

Il s'agit de prévoir toutes les dépenses qui seront nécessaires pour fonctionner quotidiennement : payer l'eau, l'électricité, le salaire et les charges de l'agent responsable de l'entretien, l'entretien courant des stations et réseaux, la redevance due à l'Agence de l'Eau, les intérêts d'emprunts et l'amortissement des équipements.

La Commune perçoit quelques recettes pour faire face à ces dépenses : principalement, le produit de la taxe d'assainissement versée par les habitants bénéficiant de l'assainissement collectif et une dotation provenant du budget général.

L'investissement : 87 709,84 €

Depuis 2011, la municipalité a pour projet de réaliser l'assainissement collectif du hameau du Theil. Elle a recruté un bureau d'étude qui a conçu le projet (réseaux et station) et suivra les travaux lorsque ceux-ci seront programmés. Leur programmation dépend des subventions qui seront accordées par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau. Nous sommes dans l'attente...

Le Conseil municipal a cependant prévu au budget le coût du bureau d'étude restant à payer : 23 479,60 €.

Il est nécessaire également de verser des annuités d'emprunt et d'amortir les équipements.

En recettes, la Commune bénéficie du reversement par l'Etat de la TVA payée sur les investissements des années précédentes.

Emprunts

La municipalité doit rembourser deux emprunts, l'un réalisé en 2004 pour la somme de 25 000 € pour financer l'assainissement du bourg et qui se terminera en 2018 et l'autre, démarré en 2012, pour la somme de 65 000 € pour réaliser l'assainissement du Mas du Bost et qui se terminera en 2031.

Somme à verser chaque année : 7 194,75 €

BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) 2014

Il a été voté par le CCAS le 25 avril 2014.

Il s'agit d'un budget permettant essentiellement de financer les actions en faveur des Aînés de la Commune : fête de Noël (repas festif, bon d'achat auprès de la boulangerie ou de l'Archou et colis gourmand) et colis aux résidents de l'EHPAD Villa St Jean (maison de retraite).

Il est alimenté principalement par le budget général, mais également par un don de l'association l'Olliéroise et une subvention du Conseil Général.

Budget : 4 000 €.

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.

Vous pouvez accéder aux délibérations détaillées en consultant le site (www.saintjeandesollieres.fr) ou sur place sur simple demande au secrétariat de mairie.

CONSEIL DU 28 MARS 2014

Présents : C. QUEINNEC, S. CHALEIL, B. DELGOVE, N. CHARFOULET, C. CHIGROS, C. CHAMPEIX, I. BASSOT, E. MERLE, J. MOREL et JM VARGAS

Procuration de L. ARCHER à S. CHALEIL

Election du Maire

Catherine QUEINNEC a été élue Maire au premier tour à l'unanimité.

Détermination du nombre d'adjoints

L'assemblée a décidé à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à trois, ce qui est la limite légale (30% de l'effectif du Conseil municipal).

Election des adjoints :

Serge CHALEIL a été élu à l'unanimité 1er adjoint.

Bernard DELGOVE a été élu à l'unanimité 2ème adjoint.

Nicole CHARFOULET a été élue à l'unanimité 3ème adjoint.

CONSEIL DU 12 AVRIL 2014

Présents : C. QUEINNEC, B. DELGOVE, N. CHARFOULET, C. CHIGROS, C. CHAMPEIX, I. BASSOT, E. MERLE, J. MOREL et JM VARGAS

Procuration de L. ARCHER à C. QUEINNEC et de S. CHALEIL à N. CHARFOULET

Indemnités du Maire et des adjoints :

Maire : le taux maximal de l'indemnité ne peut dépasser 17 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer ce taux à 12,75 %, soit un montant de

Adjoints : le taux maximal de l'indemnité ne peut dépasser 6,6 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer ce taux à 4,95 %, soit un montant de

Nomination des délégués aux organismes extérieurs :

Reportez-vous à la lettre d'information publiée en mai 2014 et au site.

Nomination des membres aux commissions communales :

Reportez-vous à la lettre d'information publiée en mai 2014 et au site.

Délégation au Maire :

A l'unanimité, l'assemblée délègue au Maire la compétence de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

Convention avec l'Association Protectrice des Animaux du PUY de DOME :

Le Conseil municipal décide de passer une convention avec l'APA du PUY de DOME qui recevra les chats et chiens en état d'abandon et de divagation qui lui seront amenés par les services municipaux. Cette prestation a un tarif progressif sur 3 ans : 0,513 € par habitant pour 2014/2015, 0,525 € par habitant pour 2015/2016 et 0,538 € par habitant pour 2016/2017. Décision prise à 7 voix pour, 1 voix contre (C. CHAMPEIX) et 3 abstentions (N. CHARFOULET, S. CHALEIL et JM VARGAS)

Les Communes ont l'obligation d'implanter une fourrière sur leur territoire ou de passer une convention avec un organisme susceptible de recevoir les animaux en état d'abandon ou de divagation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

Présents : C. QUEINNEC, S. CHALEIL, B. DELGOVE, N. CHARFOULET, C. CHIGROS, I. BASSOT, E. MERLE et JM VARGAS

Procuration de L. ARCHER à S. CHALEIL, de J. MOREL à C. QUEINNEC

Absente : C. CHAMPEIX

Personnel-Besoins occasionnels :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial 2ème classe de 16 heures par semaine pour 3 semaines, renouvelable le cas échéant pour les besoins occasionnel du service technique des écoles.

Réhabilitation et extension d'un ensemble bâti dans le bourg : avenant n°2 au lot 12 (électricité) :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'installer des prises supplémentaires pour le fonctionnement des séances de cinéma. Prix : 728,30 €.

Réhabilitation et extension d'un ensemble bâti dans le bourg : avenant n°4 au lot 1 (maçonnerie) :

L'assemblée décide à l'unanimité de faire enlever le plafond et de reprendre le solivage de l'actuelle salle des fêtes pour permettre d'une part l'installation des isolants et dalles et d'autre part le traitement de la charpente et du solivage. Prix : 8 136 €.

Taux d'imposition 2014 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient les taux d'imposition pour 2014 :

Taxe d'habitation : 8,83 %

Taxe foncière sur le bâti : 16,53 %

Taxe foncière sur le non bâti : 97,13 %

Pour un produit attendu de 123 229 €

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

Présents : C. QUEINNEC, S. CHALEIL, B. DELGOVE, N. CHARFOULET, C. CHIGROS, C. CHAMPEIX, I. BASSOT, E. MERLE, J. MOREL et JM VARGAS
Procuration de L. ARCHER à S. CHALEIL

Feu d'artifice 2014 :

Le Conseil municipal à l'unanimité choisit le feu d'artifice de la société SODIP Pyrotechnie au prix de 1 400 € TTC.

Pose d'un système anti-volatiles à l'hôtel-restaurant L'ARCHOU :

Afin de lutter contre la prolifération de pigeons, le Conseil municipal à l'unanimité décide de faire poser un système anti-volatiles et procéder au nettoyage de la toiture par la société AC2M pour un montant de 1 541 €.

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'article en page 20

Acquisition d'un défibrillateur automatique :

Pour permettre une intervention rapide et efficace avant l'arrivée des pompiers en cas d'arrêt cardiaque, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'acquérir un défibrillateur automatique auprès de la société CARDIOP pour un montant de 2 572,20 € TTC (matériel et contrat de maintenance) et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'article en page 5

Tuilage salle des fêtes :

La reprise de la couverture de l'actuelle salle des fêtes s'avérant nécessaire, l'assemblée décide à l'unanimité de confier ces travaux à l'entreprise CAILLAUD-BOURLEYRE pour un montant de 19 126,96 € HT.

Délégations au Maire :

Le Conseil municipal délègue au Maire :

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passé de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

De passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4 000 €.

Indemnité de budget du Receveur municipal :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer, pour la durée du mandat municipal, au Receveur municipal, Mme Marie-Hélène MUNOZ, une indemnité annuelle de confection de budget d'un montant de 30,49 €.

Indemnité de conseil du Receveur municipal :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer, pour la durée du mandat municipal, au Receveur municipal, Mme Marie-Hélène MUNOZ, une indemnité annuelle de conseil au taux maximum autorisé.

Modification des statuts du Syndicat du Regroupement pédagogique BROUSSE/ST JEAN des OLLIERES/SUGERES :

L'assemblée approuve à l'unanimité la modification des statuts permettant ainsi au Syndicat de prendre en charge les frais relatifs à l'organisation d'ateliers périscolaires (personnels et fournitures).

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'article en page 7

Adhésion au service retraites du Centre de Gestion du PUY de DOME :

Il est décidé d'adhérer au service « retraites » afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL.
Coût :

Aménagement espace stationnement à La Garde Sud :

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'installer un panneau indicateur incitant les visiteurs à rejoindre le site du « Pic de la Garde » à pied. Le panneau sera réalisé par l'Atelier SAINT MARTIN au prix de 160 €.

CONSEIL DU 12 JUILLET 2014

Présents : C. QUEINNEC, B. DELGOVE, N. CHARFOULET, L. ARCHER, C. CHIGROS, C. CHAMPEIX, I. BASSOT, E. MERLE et J. MOREL

Procuration de S. CHALEIL à L. ARCHER et de JM VARGAS à C. QUEINNEC

SIEG : réfection et mise en conformité de l'éclairage public

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé d'approuver des travaux de rénovation et mise aux normes de l'éclairage public sur le territoire communal. Ces travaux sont estimés à 40 000 €, pris en charge partiellement par le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Puy-de-Dôme (SIIEG) ; il reste à la charge de la Commune la somme de 18 119,89 €.

Il est prévu que ces travaux soient réalisés en 2015, payés en deux temps : 2015 et 2016.

Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle sectionale G253:

Après avis favorable du comité consultatif « biens communaux et biens de section », soucieux de régulariser une situation très ancienne d'empiètement du domaine sectional, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

De soumettre aux électeurs de la Section du Mas du Bost, le projet de vente suivant : cession partielle de la parcelle G253 – environ 100 m²- au profit de M et Mme SARTON – la surface précise sera déterminée dans le cadre d'un document d'arpentage dont les frais seront à la charge des demandeurs- ;

D'autoriser Mme le Maire à solliciter le Service des Domaines pour une estimation de la valeur vénale de la partie cédée aux fins de déterminer le prix ;

D'autoriser Mme le Maire à convoquer les électeurs de la dite section dans le délai de six mois.

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Echange BELIN, Commune et Section du Mas du Bost:

Après avis favorable du Comité consultatif « biens communaux et biens de section » et considérant d'une part l'amélioration apportée à la desserte du village et d'autre part ayant le souci de régulariser une situation existante depuis près de 40 ans, le Conseil municipal décide à l'unanimité : D'approuver le projet d'échange entre Mme BELIN (qui acquiert les parcelles G 356, 359, 360 et 363) la Commune (qui acquiert les parcelles G 357, 361 et 364) et la Section du Mas du Bost.

De soumettre aux électeurs de la Section du Mas du Bost, le projet d'échange sans soulte;

D'autoriser Mme le Maire à convoquer les électeurs de la dite section dans le délai de six mois.

Demande d'acquisition de 11 m² de la parcelle sectionale G264 au Mas du Bost:

Après avis favorable du comité consultatif « biens communaux et biens de section », soucieux de tenir compte des demandes écrites réitérées -de 2011 à 2013- d'une majorité des membres de la Section du Mas du Bost aux fins de régulariser une situation litigieuse, de tenir compte de la nécessité d'implanter une clôture de protection en bordure de la piscine et étant en charge de protéger les intérêts de la dite section, le Conseil municipal décide à l'unanimité (1 abstention : Charlène CHAMPEIX) :

D'approuver le projet de vente suivant : cession partielle de la parcelle G264 – environ 40 m²- au profit de M et Mme TOUCHE – la surface précise sera déterminée dans le cadre d'un document d'arpentage dont les frais seront à la charge des demandeurs ;

De soumettre aux électeurs de la Section du Mas du Bost, le dit projet de vente ;

D'autoriser Mme le Maire à solliciter le Service des Domaines pour une estimation de la valeur vénale de la partie cédée aux fins de déterminer le prix ;

D'autoriser Mme le Maire à convoquer les électeurs de la dite section dans le délai de six mois ;

D'approuver la cession à titre gratuit au profit de la Section de 42 m² de la parcelle G263 appartenant à M. TOUCHE permettant ainsi de maintenir les accès existants à la parcelle G 384 et au bâtiment de la parcelle G 256, ainsi que préservant la surface totale de la Section ;

Donner mandat au Maire, au nom de la Section, de signer l'acte de cession, ainsi que tout document nécessaire à cette cession.

Le Conseil municipal précise que cette décision ne doit pas être interprétée comme exonérant M. Didier TOUCHE de sa responsabilité présumée qui sera appréciée par le Tribunal correctionnel.

Règlements intérieurs des services périscolaires:

Il a été établi des règlements intérieurs afin de déterminer le fonctionnement des différents services périscolaires :

restauration et accueil périscolaires (services payants)

ateliers périscolaires (service gratuit et mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires).

L'assemblée à l'unanimité a approuvé les dits règlements intérieurs.

Pour plus d'informations, reportez-vous à l'article en page 7

Personnel communal : modification du tableau des emplois

Dans le cadre de l'avancement de carrière classique des agents, il convenait de créer deux postes à compter du 1er juillet 2014 :

Filière technique : poste d'adjoint technique principal

Filière sociale : ATSEM 2ème classe

Rapports d'activités:

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a approuvé le rapport 2013 du Syndicat de l'Eau d'AUZELLES sur le prix et la qualité de l'eau.

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, une présentation des rapports d'activités de la Communauté de Communes BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2013 ont été faites auprès du Conseil municipal.



COMMISSION COMMUNICATION

C. Quéinnec, S. Chaleil, N. Charfoulet, I. Bassot, E. Merle

le site internet de la commune se refait une beauté cet été



Sur le site internet de la commune www.saintjeandesollieres.fr vous trouverez toutes les informations utiles de la municipalité mais également les nouvelles fraîches des associations, commerces, et manifestations de la commune. N'hésitez pas à vous y rendre régulièrement.

Grace à vous nous pouvons enrichir et améliorer cet espace sur la toile. Ainsi n'hésitez pas à nous transmettre (par mail à mstjean@wanadoo.fr) :

- vos photos (anciennes ou actuelles) de Saint Jean des Ollières et ses hameaux.
- les informations utiles à faire paraître (vos manifestations, les événements festins...)
- commerçants, artisans, producteurs sur note commune, si vous n'êtes pas encore référencés sur notre site n'hésitez pas à nous contacter.

Saint-Jean-des-Ollières

COMMISSION CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

J. Frécheville, L. Pain, I. Ginhoux :habitants

C. Quéinnec, S. Chaleil, E. Merle, L. Archer: élus

Pose d'un panneau parking à la Garde

Après la construction d'un mur en pisé destiné à cacher les poubelles à la Garde en 2012 dans le cadre d'un chantier participatif, la commune a construit un parking. Ce dernier permettra aux visiteurs de se garer et de continuer le chemin à pied jusqu'au Pic de la Garde. En effet l'accès à ce site est plutôt réservé aux habitants, aux exploitants et aux personnes à mobilité réduite. Un panneau d'information a été également mis en place pour inciter les visiteurs à se garer.

**Intervention à l'hôtel restaurant l'Archou**

L'entreprise AC2M spécialisée dans les travaux en hauteur est intervenue le lundi 16 juin à l'hôtel restaurant l'Archou afin de fixer des picots anti pigeons sur les avancées des charpentes et sur les câbles électriques en façade du bâtiment. Ainsi ces volatiles ne pourront plus désormais s'y poser. En effet ces oiseaux s'étaient installés durablement sur et autour du bâtiment. Les déjections et les bruits occasionnés étaient devenus insupportables. Depuis lors plus de pigeons...

**Recensement de nos petits patrimoines**

Nous avons proposé dans notre programme électoral de conduire un certain nombre d'actions dont certaines visent à mettre en valeur notre commune.

Nous souhaitons faire le recensement de notre patrimoine vernaculaire (qui est propre à une région et à ses habitants), c'est à dire les ponts, puits, lavoirs, croix, serves, fontaines, fours à pain, oratoires, pigeonniers, cadrans solaires, travail à ferrer, bornes historiques... toutes ces richesses architecturales souvent délaissées et dont l'usage se perd peu à peu.

Une fois ce travail de recensement réalisé, nous établirons des priorités pour engager si besoin des travaux de rénovation et remise en état et nous chercherons comment mieux les mettre en valeur.

Pour réaliser cette première partie de recensement nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, chaque contributeur sera cité dans notre prochain journal.

Pour participer c'est simple, vous nous adressez par courrier ou par courriel le type de patrimoine, le lieu exact, et si possible une photo numérique avec un poids de 2 Mo minimum.

Toute l'équipe municipale vous remercie d'avance.

TRAIL DES PIQUEURS : 6 ÈME ÉDITION

La sixième édition du trail des Piqueurs, organisée pour la seconde fois par l'association « Les Marteaux Piqueurs », s'est déroulée les 22 et 23 mars 2014.

L'objectif premier de notre association est bien sûr d'organiser cet événement sportif mais cela va bien au de-là : nous souhaitons aussi fédérer les Olliérois autour d'un projet commun, véhiculer quelques idées fortes comme « la pratique d'une activité sportive » ou « le respect de l'environnement », faire connaître notre territoire.

De plus cette année, le trail des Piqueurs a pris une dimension solidaire en parrainant le foyer « Les Roches ». Ce foyer, basé en Haute Loire, accueille des adultes handicapés mentaux.

Ce parrainage avait trois objectifs :

Récolter des fonds et reverser les bénéfices du trail au foyer afin de financer des projets visant à améliorer le quotidien des résidents, notamment la construction d'un espace multi-sensoriel. Le montant récolté s'élève à 4 400€ (2700€ versés par notre association, le reste provenant des dons issus du parrainage individuel que nous avons mis en place auprès des coureurs ou auprès des entreprises)

Faire connaître l'ADAPEI (Association Départementale d'Amis et de Parents de Personnes Handicapées Mentales)

Intégrer les résidents du foyer à cet événement afin de démystifier si nécessaire le handicap. Sept personnes accompagnées de deux éducatrices ont ainsi passé deux jours immergés dans l'organisation.

L'équipe dirigeante du foyer tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui ont contribué à ce succès. Pour 2015, nous reconduisons ce parrainage.



Côté course, le samedi, dès 11h00, une quinzaine de coureurs ont participé à une sortie « off » leur permettant de découvrir les différents tracés des trois parcours proposés le lendemain. A 19h00', une pasta-party était servie au Centre d'Ailleurs à Chavarot.

Le dimanche, trois parcours (11 km, 23 km et 47 km) étaient proposés aux trailers. Pour les marcheurs et accompagnateurs, une randonnée avec deux distances (4 ou 11 km) était possible et pour les enfants, un mini trail, course en relais par équipe de trois, était organisé par les jeunes de saint Jean des Ollières regroupés grâce à la junior association « Saint Jean d'Ailleurs ».

Un repas était aussi servi : **270 couverts ont été préparés.**

150 bénévoles se sont mobilisés pour encadrer les participants venus du Luxembourg, de Belgique, de Suisse et d'une cinquantaine de départements. L'accueil qu'ont reçu les coureurs est un élément clé de la réussite de cette manifestation et cela se dit dans les pelotons !!!

914 coureurs se sont inscrits sur les différentes courses, 39 enfants et 51 randonneurs soit un total d'environ **1000 participants.**

Des coureurs de niveau international se sont affrontés sur nos sentiers et ...hors pistes typiques des Piqueurs. De ce fait nous avons bénéficié d'une large couverture médiatique papier et internet qui devrait contribuer à un nouveau succès en 2015.

D'ailleurs, pour 2015, nous envisageons, le mois précédent l'épreuve, de décorer progressivement le bourg par des objets liés à la course. Une dizaine de personnes vont donc se retrouver cet hiver pour réaliser ces objets. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter (notamment Sylvette Anglade : 04-73-70-66-01).

Notons aussi que nous avons pu à nouveau faire un don de 500€ à l'école du village, que nous financerons les projets de la junior association à hauteur de 300€ et que nous investissons 1500€ dans du matériel afin d'améliorer la qualité de l'organisation.

On compte sur vous le 21 et 22 mars 2015 !!!

A bientôt



Avec ANIMA'PIQUE..... Il se passe toujours quelque chose à Saint-Jean-des-Ollières.

28 juin 2014 Nuit des piqueurs

En cette soirée du 28 juin Anima'pique n'avait pas les faveurs de la météo, toutefois le ciel maussade n'a pas empêché 115 participants de prendre joyeusement le départ pour la randonnée festive de 10 km.

En cours de route



Histoire locale



conte médiéval



musique et chant



spectacle de feu

Il y en avait pour tous les goûts. Sans oublier le repas "éclaté" pris lors des étapes.

Lors du retour au bourg la pluie se mit à tomber de plus belle mais il en aurait fallu plus pour refréner l'entrain des participants, c'est sur l'air de "singin' in the rain*" qu'ils dégustèrent le fromage et les éclairs au chocolat. Puis tout le monde alla se sécher à la chaleur humaine en écoutant le concert de Jazz donné par les "Men in Black" et Camille avec sa voix merveilleuse qui s'étaient réfugiés à L'Archou ou David, le maître des lieux, les avait accueillis amicalement.

"Qu'importe le mauvais temps quand on fait ce qu'on aime !"

Telle fut la conclusion émise par l'un des participants.

29 Juin 2014 Fête de la Saint Jean

Anima'pique avait, cette année choisi de mettre à l'honneur les véhicules motorisés anciens ou insolites, sans distinction de gabarit, de puissance, ni d'usage. Quarante-vingt véhicules avaient répondu à l'appel (sans compter les miniatures) ce qui composa un étalage éclectique allant du Solex au camion



militaire. Malgré un temps maussade cette exposition sut attirer un nombre important de visiteurs amateurs, nostalgiques, ou simples curieux.

Quant à l'ambiance? Avec la Fanfare des Beaux-arts c'est toujours la fête et le public (même très jeune) ne se fait pas prier pour participer

PROGRAMATION ANIMA'PIQUE

Avec la rentrée la saison des festivités se termine mais Anima'pique vous offre pendant tout le reste de l'année des activités permanentes.

Activités hebdomadaires du 15 Septembre 2014 au 30 juin 2015

GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN Dirigée par Sylviane CAILLET

Le lundi de 19 h 30 à 20 h 30 salle sous la mairie.

Inscriptions sur place (un certificat médical d'aptitude sera demandé afin de permettre la délivrance de la licence UFOLEP.)

RANDONNÉE ACCOMPAGNÉE

Le Mercredi à partir de 9 heures. (R.V. à la cabine téléphonique)

L'ASSOCIATION DES JEUNES DE SAINT-JEAN, "SAINT-JEAN-D'AILLEURS"

Au cours des six derniers mois, l'association des Jeunes de Saint-Jean, nommée "**Saint-Jean-d'Ailleurs**" et créée voilà trois ans sous l'impulsion donnée par Mme le Maire et la commission Jeunesse, a connu le plus gros de sa croissance. En effet, après avoir vécu en se greffant à d'autres manifestations de plus grande ampleur qu'elle aidait, comme le Trail des Piqueurs, la Fête de la Saint-Jean ou encore les Rencontres de l'Art Bricolé, elle a lancé cette année, en juin-juillet, sa propre activité. Celle-ci, fédératrice, a permis de rassembler véritablement les membres de l'association autour d'un projet concret et « personnel ».

Ainsi est né le journal "**La Voie du Temps**", édité par l'association tous les six mois. Ce journal est bâti sur des témoignages et des recherches, et a pour but d'explorer l'histoire du village ; il comprend également articles de culture et critique artistique. Dans le même temps, l'association a voté un don pour l'ONG « Solidarité et Fraternité pour les enfants d'Haïti », restant ainsi dans la logique de « jeunesse ». Nous travaillons actuellement à créer un parrainage et un partenariat avec cette ONG.



LE CENTRE D'AILLEURS

LIEU-DIT CHAVAROT
63520 ST-JEAN-DES-OLLIÈRES
TÉL. : 04.73.31.08.62
WWW.LECENTREDAILLEURS.COM
... ET AUSSI SUR FACEBOOK

CENTRE CULTUREL RURAL
CHAVAROT, SAINT-JEAN-DES-OLLIÈRES

PROGRAMME 2014 AOÛT > DÉCEMBRE

5 SEPT.	DIDIER PORTE	[humour]
13/14 SEPT.	GRAEME ALLWRIGHT	[concert]
11 OCT.	FIELD HOLLERS	[chorale]
17 OCT.	DUO A TUE-TÊTE	[concert]
18 OCT.	SLC BEATLES	[concert]
25 OCT.	VIVA AILLEURS !	[soirée de soutien]
7 NOV.	CIE ETC... ART, LA MÉPRISE	[théâtre]
19 DÉC.	LE JOUR LE PLUS COURT	[cours-métrages]

... ET DES REPAS-SPECTACLES QUAND VOUS VOULEZ !



LE REVERS DE LA MÉPAILLE : UN
TESTAMENT > POUR BENOÎT BEAL
Isabelle du Rivau
Vernissage et Lecture
Vendredi 12 septembre à 19h

BALS AU CENTRE

Bal trad' avec Roche & Breugnot
Vendredi 29 août 20h50 - 5 €

Bal Musette avec Marc Aurine
Samedi 30 août à 20h50
10 € (une boisson offerte)

Repas convivial à 19 h sur réservation :
Salade au vinaigre - jambon au foie
Coupes de fruits rouges - 15 €

D. 2 novembre en matinée :
Bal Musette avec Marc Aurine
Possibilité de repas également.

06.59.05.57.93 - 04.77.86.61.88



26 septembre : Jimmy's Hall
10 octobre : On a failli être amies
14 novembre : voir sur le site
28 novembre : voir sur le site

ATELIERS CUISINE ENFANTS



Mercredi 29 octobre : Halloween
Mercredi 12 novembre : En attendant l'hiver
14h > 17h, 2 encadrants - Tarif : 15 € avec goûter
Mercredi 10 décembre : Menu de Noël - 10h > 16h - 30 €

NOS PARTENAIRES



LE CENTRE D'AILLEURS, C'EST AUSSI : UN GÎTE DE GROUPES
ET UN CENTRE DE STAGES ET DE CRÉATION

BIEN MIEUX QU'AILLEURS

ÉMISSION DE RADIO ARVERNE ENREGISTRÉE EN PUBLIC
Dates (à vérifier en ligne) : D 28/9, 17h - S 25/10, 15h - S 29/11, 15 h
Infos et vidéos : lecentredailleurs.com ou chrazland.com
Groupe Facebook - « Mieux qu'à Paris » : le retour

Oyez oyez, heureux contribuables de S-J-d-O et d'Ailleurs.

Voici le programme des mois à venir. Comme vous le voyez, nous maintenons une programmation de luxe et continuons à nous accrocher malgré les difficultés financières (mais qui n'en a pas ?) avec la ferme intention de tout mettre en œuvre pour que la SCIC « Le Centre d'Ailleurs » passe encore cet hiver en remerciant sincèrement tous ceux qui nous soutiennent d'y croire aussi.

La fréquentation augmente de jour en jour, nous espérons que ceux d'entre vous qui ne sont jamais venus pour des raisons diverses (peut-être parce que c'est trop près ?) franchiront un jour le portail. Il n'est jamais fermé et les spectacles sont à « tarif réduit » pour les habitants de la commune. Quant à ceux qui souhaitent participer activement, on n'est jamais assez nombreux pour communiquer, afficher, défricher, réparer, etc. Nous sommes ouverts à tous les partenariats et aux idées alternatives qui permettent de vivre mieux, avec plus de solidarité, dans un monde un peu plus responsable. Nous attendons vos suggestions, vos critiques, vos propositions, tout ce qui peut nous permettre d'aller plus loin avec plus de joie et de plaisir ... et sans désagréments. Rien de plus logique puisqu'on les partage ! Bonne rentrée à toutes-z-et à tous !

L'entretien de la végétation des berges

Il convient de maintenir la qualité et les fonctions écologiques de la végétation des berges par des interventions régulières, douces et sélectives de manière à avoir une végétation diversifiée en âge, en essences, et en strates (herbacée, arbustive, arborée). En effet, celle-ci offre une diversité d'habitats pour la faune aquatique et terrestre et évite l'érosion excessive des berges. Elle représente aussi une zone tampon aux flux de polluants et aux particules fines issus des parcelles voisines.

D'après le Code de l'Environnement, l'obligation d'entretenir les cours d'eau s'attache à la propriété du lit. Ce sont donc les riverains qui ont des obligations d'entretien de leur berge. Hors aujourd'hui, on constate que de plus en plus de propriétaires riverains n'effectuent plus les travaux d'entretien nécessaires.



Comment entretenir ?

Il s'agit essentiellement de travaux forestiers avec des interventions raisonnées et sélectives :

- Abattage d'arbres, menaçant de tomber dans le cours d'eau, en mauvaise état de santé ou, dont l'essence n'est pas adaptée au bon maintien des berges (résineux, peupliers ou essences invasives)
- Recépage de manière à diversifier les classes d'âge du peuplement
- Elagage lorsque le cours d'eau est sous couvert végétale très dense
- Gestion des embâcles (branches s'accumulant sur des arbres tombés dans le cours d'eau)

Dans tous les cas, les rémanents doivent être déposés à bonne distance des berges afin qu'ils ne soient pas emportés par les crues et les déchets autres (plastiques, verres,...) systématiquement évacués en déchetterie.

Règles de base lors d'entretien en cours d'eau

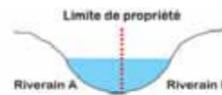
1. Évitez de pénétrer dans l'eau entre début octobre et fin mars, pour ne pas piétiner et colmater les frayères des poissons.
2. L'intervention dans le lit d'un cours d'eau ne doit pas être systématique. Il faut agir seulement lorsque l'équilibre et le fonctionnement naturel des cours d'eau subissent de trop fortes perturbations.
3. Ne pas débroussailler systématiquement. La végétation sert de refuge et de nourriture pour la faune, tout en protégeant les berges contre l'érosion.
4. Intervenez sur les berges en période de repos de végétation, entre octobre et

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Propriété du lit d'un cours d'eau :

Art. L215-2 du Code l'environnement

Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires riverains. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux à la moitié du lit.



Entretien de la végétation de berge :

Art. L215-14 du code de l'environnement

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de

Tous travaux dans le lit d'un cours d'eau ou en zone humide (Curage, busage, drainage, remblai, simple passage lors de débardage, ...) ayant un impact sur les milieux aquatiques sont désormais soumis à autorisation ou déclaration auprès de la police de l'eau.



Embâcles sur le Miodet



Piétinements bovins au bord du Miodet



Le saviez-vous ? Intervention des collectivités en cas d'insuffisance d'entretien de la part des propriétaires riverains

En cas d'insuffisance d'entretien des cours d'eau de la part des propriétaires riverains, une ou plusieurs collectivités (communauté de communes) peuvent alors légalement se substituer aux riverains et prendre en charge l'entretien des cours d'eau d'un secteur, dans le cadre d'une procédure administrative appelée Déclaration d'Intérêt Général (DIG) soumise à enquête publique.

C'est dans ce cadre qu'un Contrat Territorial Dore Moyenne a été signé en janvier 2014 entre 8 communautés de communes (Courpière, Cunlhat, Ambert, Billom Saint Dier/Vallée du Jauron, Montagne Thiernoise, Olliegues, Haut-Foréz et Haut-Livradois) et des partenaires financiers (Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil général du Puy de Dôme) permettant à ce jour d'intervenir sur la Dore et ses affluents entre Vertolaye et Courpière à partir d'une programmation d'actions définie lors d'une étude en 2010.

Pour tout renseignement concernant cette démarche contacter le Service milieux aquatiques de la communauté de communes du Pays d'Olliegues au 04-73-95-59-31 ou mail : rivières.doremoyenne@wanadoo.fr

NUISANCES SONORES

Nous rappelons, qu'en vertu de l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide de tronçonneuses, de tondeuses à gazon ou de perceuses ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h à 20h, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Nous vous remercions de respecter la tranquillité de chacun.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES PARENTS-ENFANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES/BUS DES MONTAGNES

Billom Saint-Dier
Vallée du Jauron

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES PARENTS – ENFANTS de la Communauté de communes

Animé par deux éducatrices de jeunes enfants, ce service de la Communauté de communes propose un accompagnement des parents en recherche d'une assistante maternelle ou garde d'enfants à domicile ainsi qu'un soutien de ces professionnelles de la petite enfance dans la pratique de leur métier.

❖ Pour les parents ou futurs parents :

Accompagnement lors de la recherche d'une assistante maternelle.
Information sur les démarches administratives et sur les droits et devoirs de l'employeur
Ecoute et échange sur le développement et l'éveil du jeune enfant.

❖ Pour les enfants :

Rencontre avec d'autres enfants et adultes.
Lieu de découverte autour d'activités d'éveil, de sorties...

❖ Pour les assistantes maternelles et les gardes d'enfants à domicile :

Accompagnement dans la recherche d'enfants à accueillir et dans la relation avec les familles.
Information sur le statut professionnel, les droits et les devoirs du salarié.
Soutien dans la démarche professionnelle.
Rencontre avec d'autres professionnels.

❖ Pour les personnes souhaitant devenir assistantes maternelles agréées ou gardes d'enfants à domicile :

Information sur la législation concernant l'accueil des jeunes enfants et sur l'agrément.

❖ Activités du Relais Assistantes Maternelles :

Permanences d'accueil sur rendez-vous (les lundis et vendredis jusqu'à 16h30 et les mardis et jeudis jusqu'à 18h30), *permanences téléphoniques* (les lundis, mardis, jeudis, vendredi de 12h à 13h30)

Mise à disposition de documentation pour les assistantes maternelles.

Ateliers d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou d'un parent (en fonction d'un planning disponible auprès de ce service).

Animations festives, sorties, rencontres pour les enfants et les adultes.

Réunions à thème (alimentation du jeune enfant, formation continue des assistantes maternelles et gardes à domicile)

Le Relais Assistantes Maternelles est présent de manière régulière sur six communes : Billom, Saint-Dier, Saint-Julien-de-Coppel, Egliseneuve-près-Billom, Vertaizon, Beauregard l'Evêque. Des actions ponctuelles ont lieu dans les autres communes du territoire (animations, réunions...). Les ateliers d'éveil, cycles thématiques, animations festives, réunions sont ouverts **en priorité** et **sur inscription** à toutes les assistantes maternelles de la Communauté de communes, quelle que soit leur commune d'origine, et aux familles (en fonction des places disponibles). Un courrier d'information est régulièrement envoyé à chaque professionnelle, il est mis en ligne sur le site internet (voir ci-dessous).

La CAF apporte un soutien financier au RAM. Service gratuit pour les usagers.

Contact :

Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de communes de Billom St Dier/Vallée du Jauron
3, impasse du Beffroi (accès par la place de la Prévôtat) 63160 Billom Tél : 04 73 73 43 28
Mél : ram@stdb-auvergne.com Site Web : www.stdb-auvergne.com

BUS DES MONTAGNES

Calendrier 2014/2015



Vous habitez Billom, Bongheat, Egliseneuve-près-Billom, Estandeuil, Fayet le Château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Saint Dier d'Auvergne, Saint Jean des Ollières, Saint Julien de Coppel, et Trézioux

VOUS SOUHAITEZ VOUS RENDRE AU MARCHÉ DE BILLOM LE LUNDI MATIN UNE FOIS TOUS LES 15 JOURS

ARRIVÉE SUR BILLOM VERS 10H00

DÉPART DE BILLOM VERS 11H30

Inscription obligatoire auprès de la Communauté de communes au 04 73 73 43 24 (du lundi au vendredi de 9h à 12h) la semaine précédant votre déplacement.

Ce jour là un taxi viendra vous chercher et vous ramènera à votre domicile.

Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil
08	06	03	01	05	02	02	13	11	01	06
22	20	17	15	19	16	16	27		15	20
						30			29	

TARIFS : 3 € l'aller – 6 € l'aller retour – Chèques mobiplus acceptés

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE DU PAYS DE BILLOM

L'épicerie solidaire a été créée en juin 2010. C'est une association qui a pour principal objectif d'apporter aux personnes en difficultés financières un appui temporaire en leur permettant d'acheter des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien environ 70% moins chers que les prix moyens pratiqués dans les supermarchés.

Ce service a été rendu possible grâce aux partenariats que l'épicerie a tissé avec les communes (notamment celle de Billom qui met ses locaux à notre disposition), la Communauté de communes de Billom – Saint Dier – Vallée du Jauron (qui apporte une aide financière à hauteur de 1 euro par habitant depuis le 1er janvier 2014), le Conseil général, le Conseil régional, l'Etat, l'Association Nationale des Epiceries Solidaires (ANDES), les commerces locaux (Simply Market et Intermarché) et la Banque Alimentaire.

Peuvent en bénéficier celles et ceux qui remplissent certaines conditions : Il faut avoir un reste à vivre (ressources fixes moins dépenses fixes) compris entre 60 et 240 euros par mois et par personne.

Mais ce n'est pas le seul rôle de l'épicerie solidaire. Elle propose aussi des ateliers pour conseiller ses bénéficiaires et favoriser le lien social (couture, relooking, gestion de budget, aide administrative ...). L'année passée, l'épicerie a accueilli 140 familles.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Pauline au 04 73 79 92 21.

Programme « Habiter Mieux » : bien vous chauffer tout en réduisant le montant de vos factures ?

Billom Saint-Dier
Vallée du Jauron



L'Etat, l'Anah, le Conseil Général et la Communauté de communes de Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron vous accompagnent dans l'amélioration de la performance énergétique de votre logement.

Quelles conditions pour avoir droit à « Habiter Mieux » :

- vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire ;
- votre logement a plus de 15 ans et n'a pas donné lieu à d'autres financements de l'Etat depuis 5 ans ;
- les travaux que vous souhaitez entreprendre doivent garantir une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique de votre logement, doivent être intégralement réalisés par des professionnels du bâtiment et ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier ;
- votre ménage doit répondre aux conditions de ressources du programme, le niveau de revenus annuels (revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement figurant sur l'avis d'imposition) ne doit pas dépasser les montants ci-dessous :

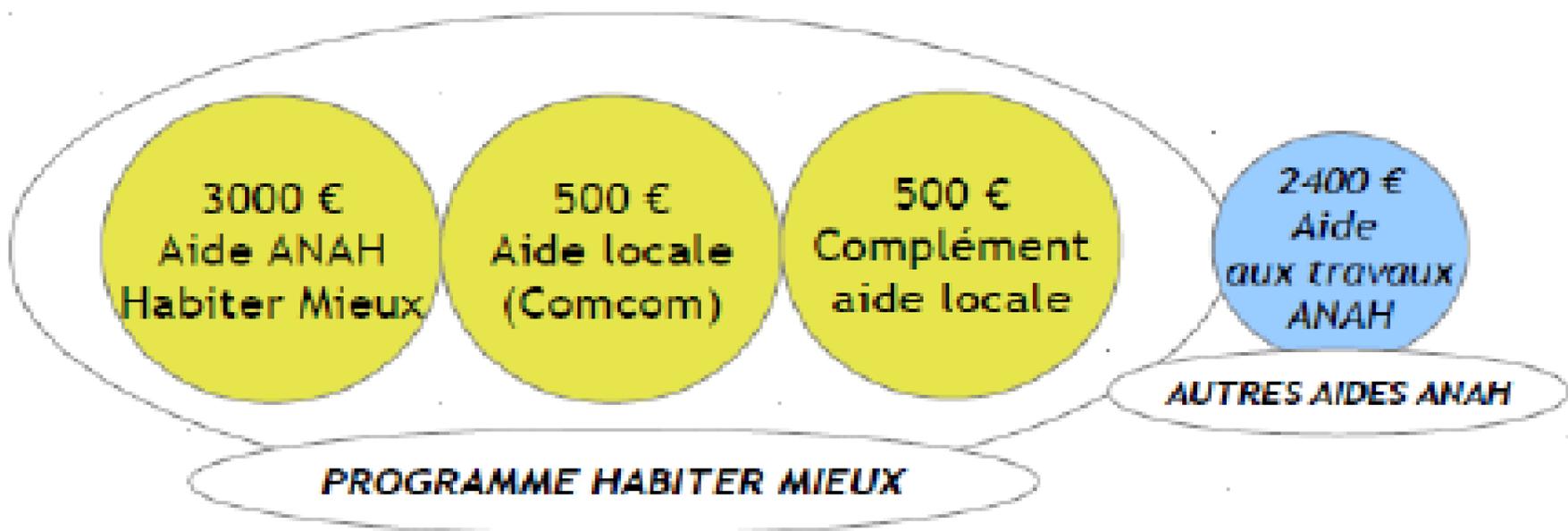
Nombre de personnes dans le ménage	Niveau de ressources en euros du ménage
1	18 262
2	26 708
3	32 119
4	37 525
5	42 952
Par personne supplémentaire	+ 5 410

Valeurs applicables en 2014

PROGRAMME « HABITER MIEUX »

Grâce au programme « Habiter Mieux », bénéficiez :

- d'une aide financière d'un montant de 4000 € : aide forfaitaire de 3000 € + aide locale complémentaire de 500 € accordée par la Communauté de communes + aide « Habiter Mieux » augmentée de 500 € ;
- d'un accompagnement personnalisé pour vos travaux de rénovation thermique : une personne se déplace chez vous pour réaliser le diagnostic thermique, élaborer avec vous le projet de travaux, monter votre dossier de financement de A à Z et suivre avec vous le bon déroulement des travaux ;
- une avance est possible dès le début des travaux ;
- exemple : pour un projet de travaux de 12 000 €HT = 4000 € d'aides Habiter Mieux à déduire ;



- en plus des aides du programme « Habiter Mieux », vous pouvez bénéficier des autres aides aux travaux de l'Anah représentant 20 à 35 % du montant total des travaux ;
- pour financer le reste à charge, il est également possible, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt sans intérêt et de subventions des partenaires du programme.

Pour toutes questions ou précisions vous pouvez contacter :

- Communauté de communes de Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron - 7 avenue Cohalion, 63 160 Billom - Tél. : 04 73 73 43 24 - contact@stdb-auvergne.com

- ADIL - Maison de l'Habitat, 129 avenue de la République, 63 100 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 42 30 75

- Plus d'informations également sur : www.habitermieux.fr

Flche contact disponible en mairies, à l'ADIL et à la Communauté de communes ou directement sur le site : www.stdb-auvergne.com (rubrique Habitat et PLH)

LE JOURNAL DES PIQUEURS